

**RAPPORT PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Considérant que :**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter, après un point sur le contexte économique et financier, les grandes orientations budgétaires pour 2025.

Ces orientations seront traduites dans le budget primitif qui sera soumis à votre approbation lors du prochain Conseil municipal.

**I Contexte économique, financier et budgétaire**

Après le cycle inflationniste, l'économie ralentie et fait peser un risque de diminution de la croissance dans un contexte politique national instable (A) rendant la tension budgétaire communale plus incertaine (B).

**A/ Un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et une situation politique nationale en crise**

**1) Une situation économique qui se maintient**

**La croissance est accompagnée par un assouplissement des taux**

La croissance mondiale devrait atteindre 3% en 2024 et se maintenir à ce niveau de progression en 2025. Cette situation économique se caractérise par des dynamiques régionales disparates avec les Etats Unis qui surclassent les autres économies occidentales, ainsi en 2024 la croissance outre atlantique atteindrait 3% quand la zone Euro devrait progresser de moins de 1% et de 1.3% en 2025.

L'allègement des taux directeurs des banques centrales accompagne la sortie de la phase inflationniste et la BCE devrait atteindre un taux terminal de 2% en juin prochain facilitant le recours au crédit de l'ensemble des acteurs. Malgré un rebond dans la zone Euro, le reflux de l'inflation se poursuivra en 2025 (2.1% prévu en 2025).

Cette situation reste fragile avec une menace géopolitique qui se renforce (intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient) et des risques marqués d'une part par l'élection de Donald Trump et la probable augmentation des politiques protectionnistes et d'autre part en raison de l'incertitude politique que fait peser l'instabilité parlementaire en France et la fin de la coalition gouvernementale allemande.

En France, l'inflation continuerait sa décrue après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,5 % en 2024 puis à + 1,5 % en 2025 en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité. Suite à l'impulsion temporaire des JO de Paris (+0.4% de croissance au 3<sup>ème</sup> trimestre) ; la croissance devrait atteindre 1.1% en 2024 et diminuer à 0.8% en 2025 même si le projet de loi de finances table sur un maintien de la croissance à 1.1% en 2025.

Toutefois la réduction budgétaire marquée par un effort annoncé de 60 milliards d'euros devrait avoir un effet défavorable sur la croissance tout en restant insuffisant pour réduire le déficit public à hauteur de 5% après un glissement imprévu à 6.1 % en 2024 contre 4.4% attendu.

L'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur ces hypothèses de finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages, ce qui pourrait empêcher d'atteindre les cibles budgétaires.

A la suite de l'adoption d'une motion de censure sur le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre dernier. En conséquence la procédure d'adoption de la loi de finances 2025 n'a pas aboutie et les débats parlementaires entourant son adoption ont été suspendus.

Dans ce contexte exceptionnel la situation économique et sociale évolue avec des indicateurs de conjoncture qui se dégradent. Ainsi, après une légère hausse à 7,3 % en 2024, le taux de chômage devrait continuer son augmentation en 2025, reflétant des perspectives d'emploi en dégradation.

### Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

### Une activité économique régionale qui se maintient<sup>1</sup>

Au deuxième trimestre 2024, l'activité économique francilienne poursuit son rythme de croissance à un niveau proche du trimestre précédent, bénéficiant de la tenue de l'activité dans les services marchands, alors que l'activité dans l'industrie ralentit.

Dans les services marchands l'activité économique (+0.9%) avec une accélération dans le domaine de l'hébergement et de la restauration (+2.2%) alors que les activités immobilières diminuent (-2.4%) et le secteur de l'automobile (-0.8%) alors que la construction reste peu dynamique avec un volume d'heures quasi stable (-0.1%).

Toutefois il existe des évolutions contrastées au sein de l'Ile de France avec une progression très nette de l'activité économique dans le Val d'Oise (+1.7%) alors qu'elle est moins dynamique à Paris (+1.1%) et qu'elle stagne dans d'autres départements (+0.1% dans les Yvelines et dans le Val de Marne).

Si le nombre de créations d'entreprise augmente dans tous les secteurs, un ralentissement généralisé est à noter, à l'exception du secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et restauration (+1,4 % après +0,8 %).

Un indicateur révélateur d'une dégradation de la situation économique : entre juin 2023 et juin 2024, le nombre cumulé sur un an des défaillances d'entreprises augmente de 33,0 % en Île-de-France et de 25,6 % en France. C'est principalement le secteur de la construction qui connaît le plus de défaillance (+47.3%).

Enfin dans le secteur du tourisme si le retour des touristes chinois et japonais en Ile de France se confirme (respectivement +30,6 % et +6,5 % sur un an), ils sont moins nombreux qu'avant la crise sanitaire. D'une manière générale le taux d'occupation des hôtels est inférieur à celui atteint lors des deux années précédentes.

Après une relative dégradation au cours des derniers mois le taux de chômage se replie légèrement pour s'établir à 6.9 % de la population active francilienne alors qu'il atteint 7.3 % au niveau national. Après la Seine Saint Denis (10.2%), le Val d'Oise possède le taux régional le plus élevé (7.9%, en légère baisse) alors que Paris dispose du taux le plus faible avec 5.7%.

## La situation des collectivités locales

Les régions, mais surtout les départements (Baisse historique de l'épargne brute : Après une chute de -38,2% en 2023, et de -31,8% en 2024), ayant connu plus de difficultés financières tandis que le bloc communal (tant les communes que leurs groupements et les syndicats) voyait son autofinancement s'améliorer, et ce malgré l'inflation record observée en 2022 et 2023. Au global, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,2 %, soit plus que l'inflation constatée pour l'année (+ 4,9 %), portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats ou encore celui des dépenses d'action sociale.

En parallèle, les recettes (+ 3,9 %) ont bénéficié de la forte revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %) en lien avec l'inflation constatée en novembre de l'année précédente, mais ont pâti de la forte chute des droits de mutation à titre onéreux (- 22,3 %). Ainsi, les dépenses progressant plus vite que les recettes, l'épargne brute a marqué un recul (- 6,4 %), la résistance du bloc communal (+ 5,4 %) n'ayant pas compensé la forte baisse de celle des régions (- 5,0 %) et surtout la chute de l'autofinancement des départements (- 38,2 %).

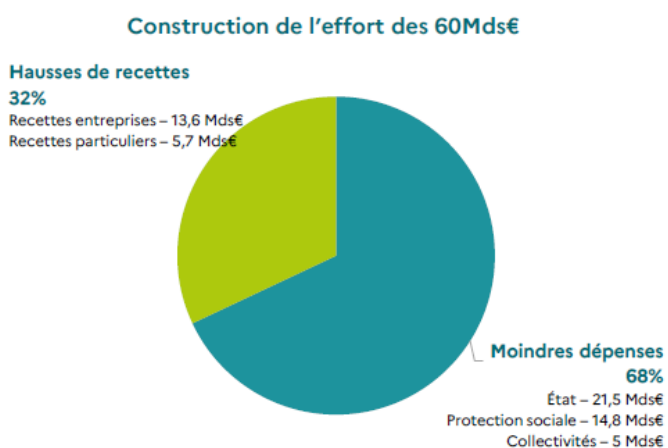
### 2) Loi de finances 2025 : un projet de loi incertain et marqué par la rigueur

Après une dissolution inattendue suivie d'élections marquées par une absence de majorité parlementaire, la formation très tardive d'un gouvernement finalement censuré lors de l'application de la procédure de l'article 49.3 de la constitution lors de l'adoption de la loi de finances de la sécurité sociale n'a pas permis l'adoption du projet de loi de finances.

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 et afin d'éviter un « shutdown », une loi spéciale visant à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics (perception des impôts et des ressources publiques) a été adoptée le 18 décembre 2024. Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permettra de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025 et assurera en outre le versement des dotations de fonctionnement aux collectivités. La reprise de l'examen de la loi de finances est prévue par le nouveau gouvernement à compter du 15 janvier 2025.

Il est ici évoqué les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, telles qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 10 octobre 2024 et qui pourraient être reprises lors de l'examen du nouveau projet de loi de finances.

Face à la progression continue du déficit et de l'endettement public, le gouvernement espérait à travers un effort budgétaire et fiscal de 60 Md€, ramener le déficit à environ -5% du PIB au lieu de -6,7%.



- *Un effort exceptionnel demandé aux collectivités locales*

Les collectivités doivent être mises à contribution à travers plusieurs mécanismes :

- La mise en place d'un fond de précaution alimenté par un prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités (3 milliards d'euros). Ce fonds est destiné à être pérennisé et à partir de 2026, la mise en réserve sera utilisée par tiers pour financer le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le fonds national de péréquation des DMTO (FNP DMTO) et le fonds de solidarité régional (FSR). Avant le 28

février de chaque année, le comité des finances locales doit se prononcer pour éventuellement procéder à des ajustements du montant annuel

- La part de TVA transférée aux collectivités sera gelée à son niveau de 2024 (1.2 milliards d'euros)
- Le FCTVA sera réduit. Désormais les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible et le taux de 16.404% serait réduit à 14.850% (0.8 milliard d'euros).
- Le montant du fonds vert s'effondre par rapport à 2024 en passant de 2.5 milliards d'euros à 1 milliard.

- *Des concours financiers en baisse malgré la progression des dotations de péréquation*

Globalement les concours financiers de l'Etat fixés à 53,5 milliards d'euros selon le Projet de Loi de Finances 2025 sont en baisse de 1.9% par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la stabilisation en valeur de la DGF (27.2 milliards) avec à l'intérieur de cette enveloppe une majoration des dotations de péréquation des communes de 290 M€ : +150 M€ de dotation de solidarité rurale et + 140 M€ de dotation de solidarité urbaine.
- la diminution prévue du FCTVA de 258 M€
- la minoration des variables d'ajustement de 487 millions € correspondant pour les communes au Fond département de péréquation de la taxe professionnelle et à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.
- la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions €
- la fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions € en LFI 2024.

Pour Champagne sur Oise la lisibilité et la prévisibilité des dotations restent très limitées et il est difficile d'anticiper les effets budgétaires de l'ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales

- *Des mesures de stabilisation de la situation fiscale*

- Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales. Les communes ne sont pas concernées par ces dispositions.
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est reportée à 2030
- Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations. Avec la fin du « bouclier tarifaire » (mécanisme visant à limiter la hausse des tarifs de l'électricité), les tarifs d'accise sur l'électricité vont retrouver leurs niveaux habituels à compter du 1er février 2025.

## **B/ Une situation budgétaire tendue**

### **1/ Prospective budgétaire**

L'horizon de cette prospective est l'année 2026, en précisant qu'il y a une forte incertitude à se projeter au-delà de 3 ans. Les résultats peuvent donc évoluer. Il s'agit d'un scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire reprenant les tendances des années précédentes et respectant le principe de prudence.

- **Eléments de contexte budgétaire relatifs à l'année 2023 :**

**Les recettes réelles de fonctionnement 2023** sont en très faible augmentation de + 0,81 % (+ 51 K€). En effet, malgré une progression des produits fiscaux significative (+2.16% ; + 103 K€) les autres recettes progressent faiblement, à l'instar des produits des services (+1.21 % ; +26 K€) et des dotations versées (+27.47% ; + 55K€) alors qu'en comparaison avec l'année 2022, il n'y a pas eu de produit de cessions immobilières (-125 K€).

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2023** stagnent (+ 0.03%, soit + 2K€). Si les charges générales sont en légère progression (+0.83% ; +12K€) , la masse salariale a stagné (-0.07% ; - 2K€) permettant une maîtrise du volume des dépenses réelles sur l'exercice.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement engendre une progression de l'épargne brute (+6.22 % ; soit +54 K€), par rapport à 2022.

En résumé, depuis 2023 la faible augmentation des recettes de fonctionnement (+0.81%) combinée à une stagnation ( 0.03 %) des dépenses réelles a permis une évolution de l'épargne brute (+6.22%) alors que l'épargne nette avec une structure de la dette en diminution connaît une forte progression (+9.08% ; + 41 K€).

#### CHIFFRES CLES

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	1 146	824	809	863	917
Taux d'épargne brute	18,7%	14,4%	13,3%	13,5%	14,2%
Epargne nette	825	500	441	453	494
Taux d'épargne nette	13,50 %	8,72 %	7,25 %	7,09 %	7,67 %
Capital restant dû au 1/01/N	3 139	3 554	3 233	2 909	4 440
Délai de désendettement	2,7 ans	4,3 ans	4,0 ans	3,4 ans	4,8 ans

*Comparaisons avec les autres collectivités de même strate*

En euros par habitants	Champagne sur Oise (2023)	Communes de 5000 à 10 000 hbts (2023)
Capacité d'autofinancement	139	203
Autofinancement net du remboursement des emprunts	319	-19
Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 069	1 104
Recettes Réelles de Fonctionnement	1 174	1 246
Dépenses d'équipement	398	353
Dette / Habitant	800	780

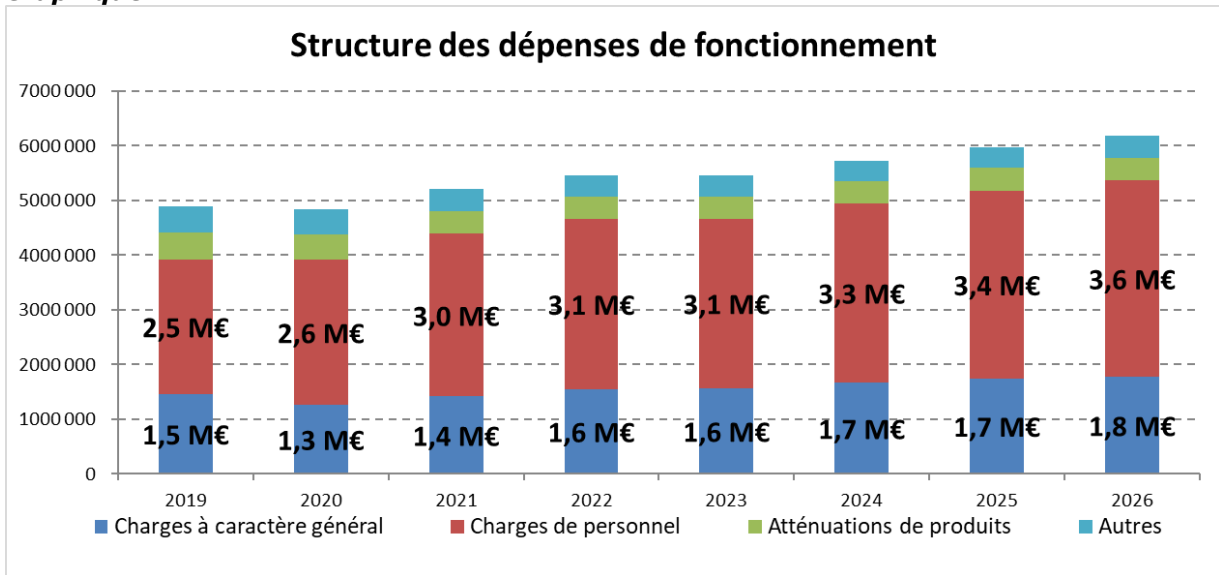
- **Résultats de la prospective : une tension financière à corrélérer avec le haut niveau d'investissement**

Pour la période 2024-2026, les recettes réelles de fonctionnement (+ 0.28 %) progressent moins vite que les dépenses de fonctionnement (+2.65 %). **(Graphique 1)**.

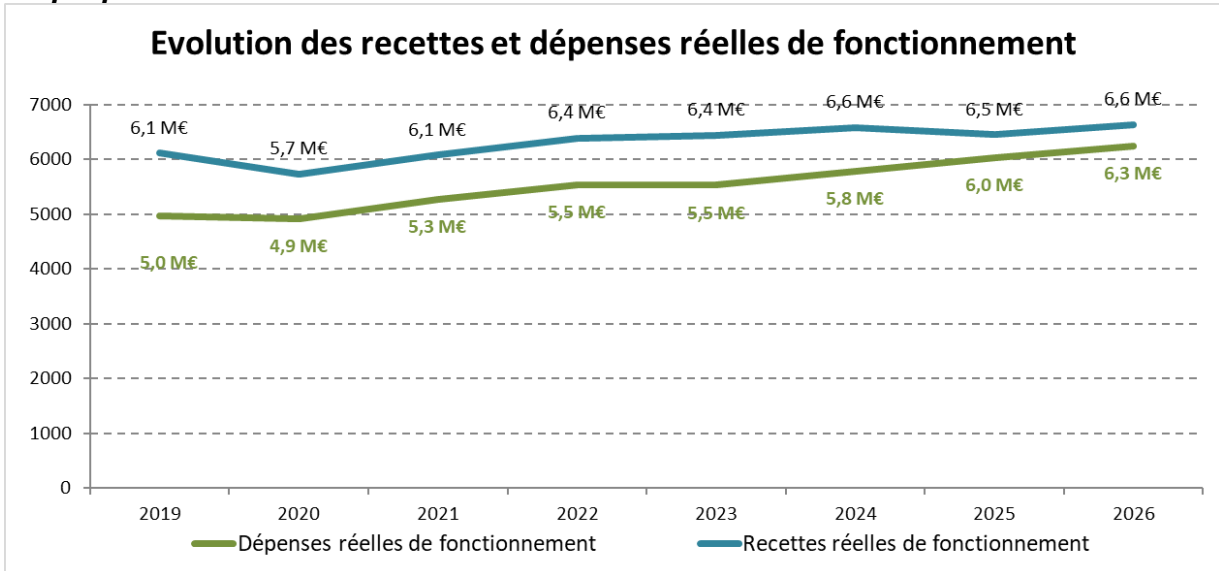
Cette évolution est fortement portée par la progression des dépenses de personnel qui augmenteraient de 3.01% alors qu'elles augmentaient de 6.08% entre 2019 et 2023.

Le renforcement de l'effet ciseaux (rapprochement des dépenses et des recettes de fonctionnement) **(graphique 2)** permettrait de couvrir les amortissements par l'épargne brute dans une moindre mesure **(graphique 3)**. En 2025 l'épargne nette deviendrait négative **(graphique 4)**, ce qui pourrait rendre plus difficile le financement des investissements après remboursement de la dette **(graphique 5)**.

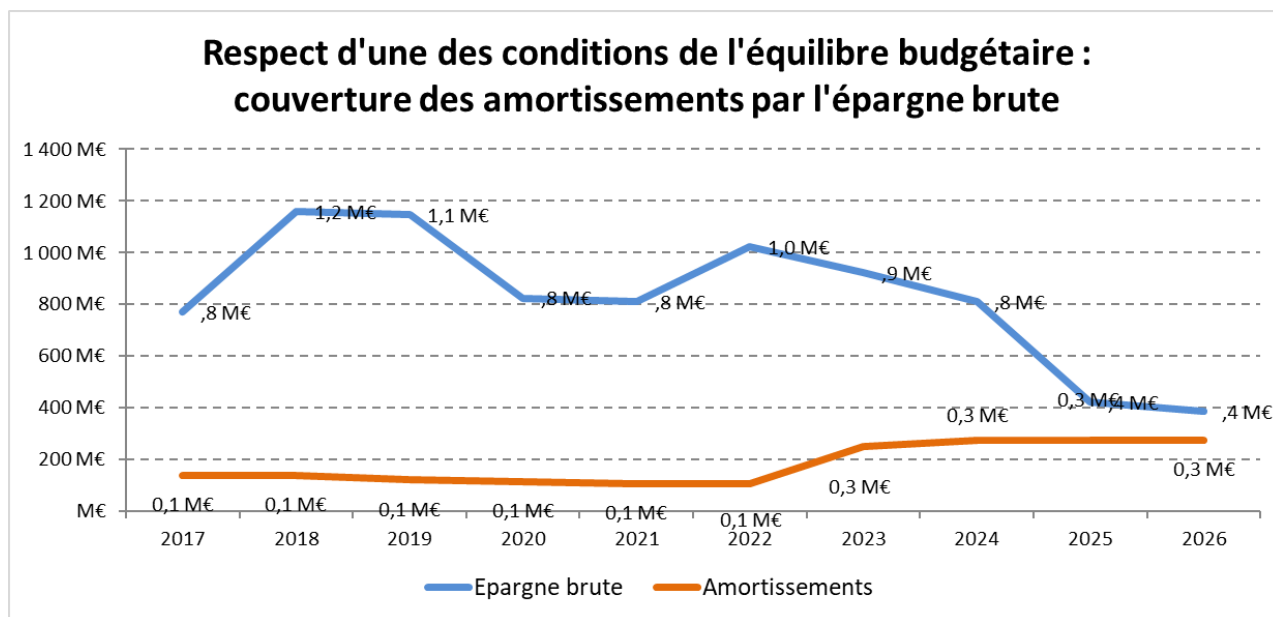
**Graphique 1**



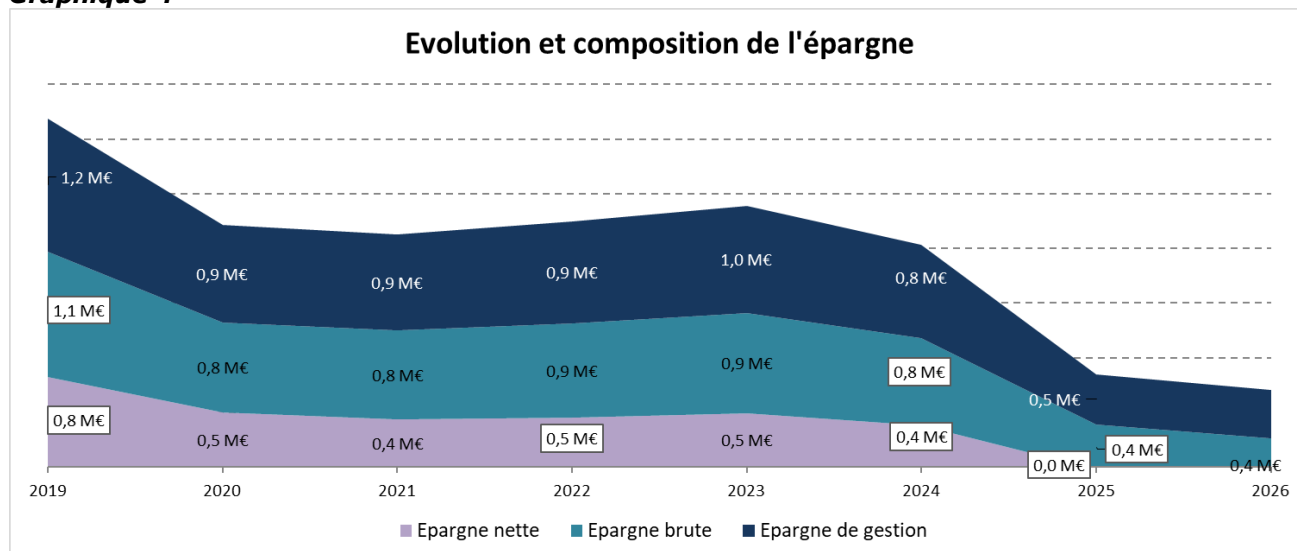
**Graphique 2**



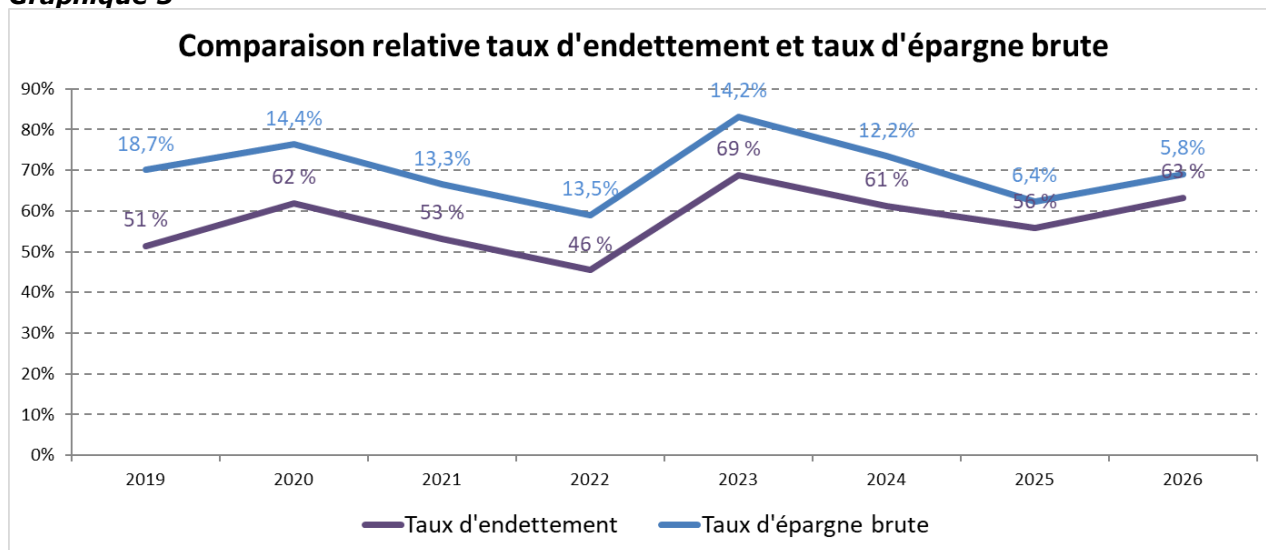
**Graphique 3**



**Graphique 4**



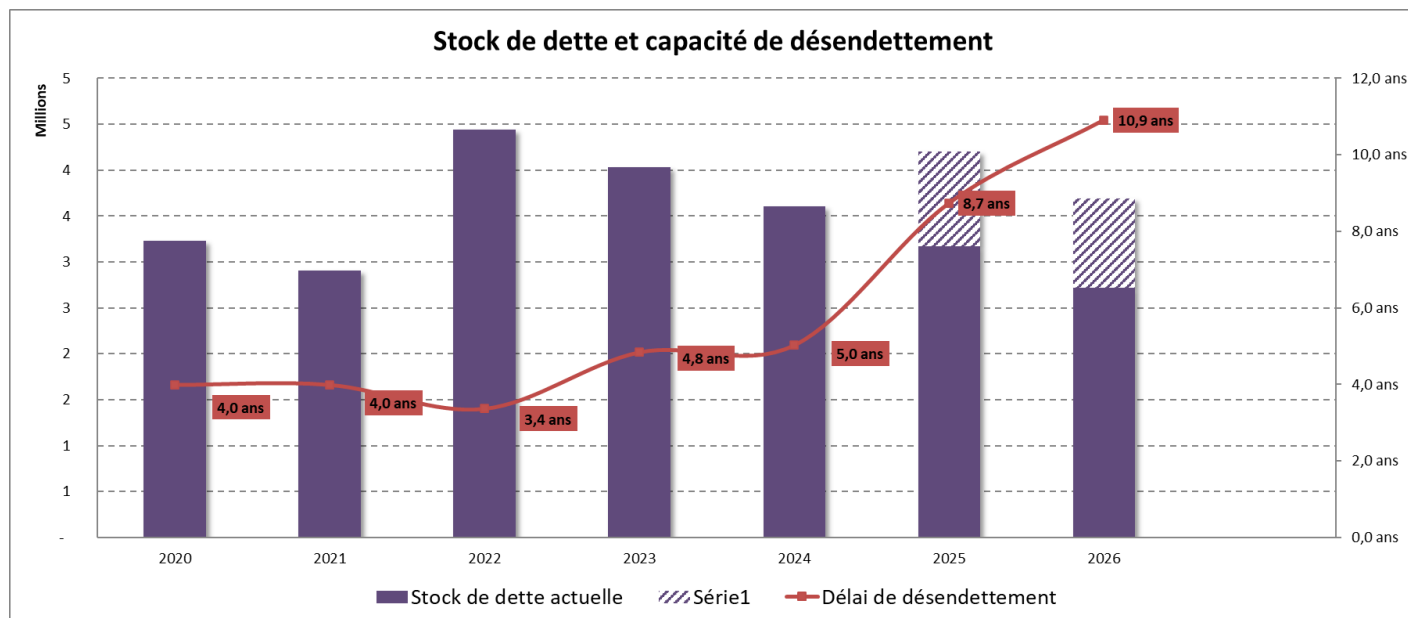
**Graphique 5**



L'épargne nette devenant faiblement négative en 2025 (-23 K€), il faudra être vigilant pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements nécessitera de recourir à l'emprunt dans des proportions élevées. Ainsi en raison de l'augmentation du stock de dette, la capacité de désendettement qui est de 5 années en 2024, progresserait à 11 années en 2026 (**graphique 6**).

**Graphique 6**



En raison de la situation budgétaire actuelle, Champagne-sur-Oise doit continuer à gérer rigoureusement ses dépenses de fonctionnement et à maîtriser les coûts de gestion des équipements pour conduire ses projets de développement.

## II/ Les orientations budgétaires

Dans un contexte politique instable et incertain, sous tendu par une relative dégradation des perspectives économiques, l'affirmation des choix de développement volontaristes du territoire Champenois est essentielle.

Face aux restrictions budgétaires annoncées dans le cadre de la prochaine loi de finances, la Commune poursuivra ses efforts pour garantir une gestion efficace des services publics communaux (A). La commune jouera également son rôle clé dans la réalisation de projets majeurs pour le territoire (B). Avant un possible transfert de la compétence programmée en 2026, la gestion du service assainissement offre des solutions budgétaires plus importantes.

### A/ Dépenses et recettes de fonctionnement

Si les dépenses de fonctionnement sont en diminution, les recettes réelles sont également prévues en légère baisse ce qui limite le gain des marges budgétaires liées cet effort de gestion.

BP 2024	BP 2025	Evol. en %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		
6 334 K€	6 242 K€	- 1,5%

BP 2024	BP 2025	Evol. en %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		
6 367 K€	6 310 K€	- 0,9%

#### 1/ Recettes de fonctionnement



## 1-1 Fiscalité

### - Fiscalité directe

Après la vague inflationniste qui a conduit pendant les dernières années budgétaires à une forte revalorisation des valeurs locatives cadastrales, 2025 renouera avec évolution mesurée de leur valeur forfaitaire, qui est attendue à +1.7 %. Le produit fiscal progressera en conséquence de +114 K€ par rapport au budget primitif 2024 permettant d'atteindre un produit global de 3 360 K€, qui ne nécessitera pas de hausse de fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire. Il convient de rappeler qu'après la réforme de la fiscalité locale à travers la suppression de la taxe d'habitation sur les propriétés principales, la commune perçoit dans son produit fiscal, une contribution corrective d'environ 923 K€, ce qui signifie que le produit des taxes perçues sur le territoire post-réforme est défavorable.

Les taux de fiscalité seront donc maintenus :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 34.91 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 69.23 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 21.08%

### - Fiscalité indirecte

- o Le produit de la Taxe Communale Additionnelle sur les droits de mutation, perçue sur les cessions immobilières, devrait diminuer ; 160 K€ en raison de la décélération du marché immobilier. Cependant, les perspectives concernant la fiscalité immobilière restent relativement incertaines.
- o La taxe perçue sur les pylônes électriques est prévue en augmentation à 110 K€ (+20.88%) suite à un élargissement de son assiette.
- o Le produit de la taxe finale sur la consommation électrique diminuera par rapport à 2024 (100 K€ ; -28.57%), dans la mesure où malgré une progression attendue de son montant forfaitaire par mégawattheure, il a été décidé depuis 2021 par le gouvernement systématiquement de diminuer cette taxe, afin d'amortir la hausse des prix sur les consommateurs.

### - Fiscalité économique

La compensation d'une partie de la fiscalité économique perçue par la CCHVO auprès des entreprises de Champagne sur Oise reste fixée à 922 K€, en dépit des effets liés à la suppression partielle de cette fiscalité (la disparition progressive de la CVAE est étalée jusqu'en 2028) puisque la CCHVO restera compensée par le versement d'une fraction de produit de TVA.

### - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Champagne-sur-Oise bénéficie du mécanisme de péréquation horizontale, où les fonds sont prélevés auprès des communes les plus favorisées et redistribués au profit des autres. En 2024, elle a perçu 97K€. Toutefois ce mécanisme reste tributaire des décisions discrétionnaires de répartition aussi par précaution seuls 50K€ sont inscrits en 2025.

### - Fonds de de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

Mécanisme essentiel pour réduire les inégalités entre les communes en Île-de-France, Champagne sur Oise au vu des critères d'attribution définis (potentiel fiscal, charges communales, revenu des habitants...) est bénéficiaire depuis plusieurs années. Le seuil d'éligibilité est susceptible d'évoluer en fonction des décisions de l'Etat et de la Région, ce qui n'a pas été annoncé cette année, une reconduction de son montant est donc proposée.

EXERCICE	FSRIF
2022	316 244 €
2023	279 315 €
2024	281 979 €
2025	Prévisionnel : 280 000 €

## 1-2 Dotations

### *Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

La Dotation forfaitaire, l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement est prévue en diminution (310 K€ ; -3.13%), au vu de l'augmentation des dotations de péréquation annoncées en projet de loi de finances (+290 M€) et dont bénéficie la Commune, il s'agit pour Champagne sur Oise de la Dotation de Solidarité Rurale qui est attendu à 105 K€ (+23.53%).

Dernière composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation devrait continuer à diminuer comme les années précédentes (65 K€ ; -7.14%).

EXERCICE	Dotation Forfaitaire	Dotation de Solidarité Rurale	Dotation Nationale de Péréquation
2022	316 698 €	77 112 €	70 503 €
2023	318 490€	89 685 €	70 418 €
2024	316 603€	99 329 €	66 630 €
2025	Prévisionnel : 310 000 €	Prévisionnel : 105 000 €	Prévisionnel : 65 000 €

Autre dotation :

Le mécanisme du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) appliqué aux recettes de fonctionnement, calculé sur les dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et des voiries communales, ne devrait pas être reconduit, conformément aux dispositions prévues dans le projet de loi de finances pour 2025. Il n'est donc pas inscrit de recettes.

### 1-3 Produits des services et du domaine, autres recettes de fonctionnement

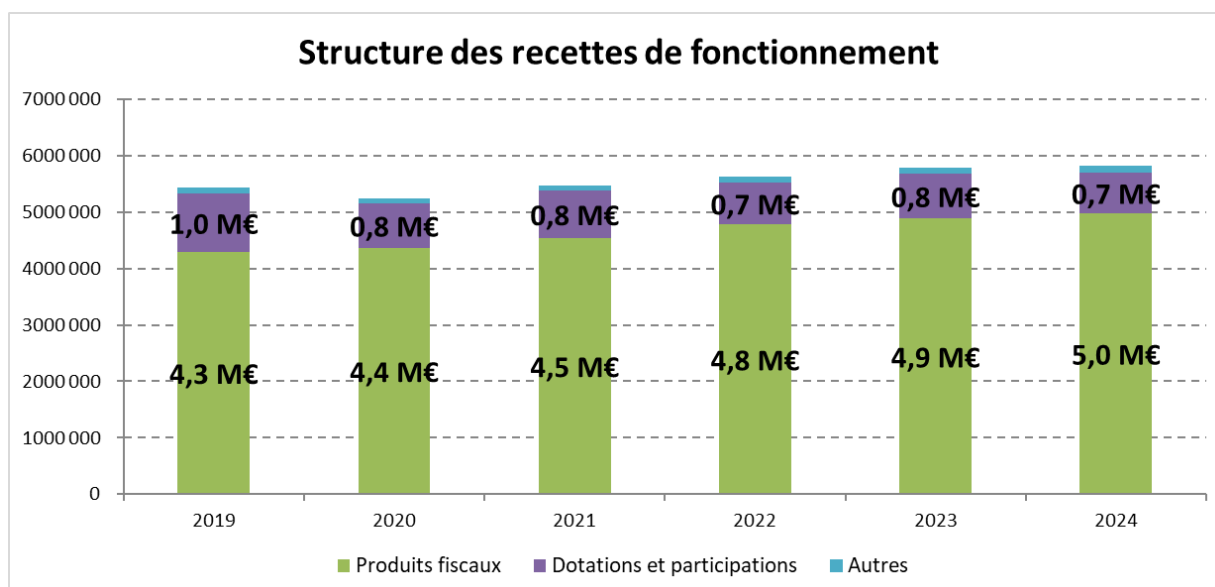
- Recettes tarification des services

Les produits des services (564 K€ ; -3.41%) sont prévus en diminution exceptionnellement par le jeu de la refacturation au budget assainissement des frais de mise à disposition de personnel qui seront moins élevés que ce qui était prévu en 2024. Les autres prestations de service liés à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs devraient légèrement augmenter (435K€ : +1.40%).

Malgré la mise en œuvre du nouveau dispositif contractuel d'accompagnement, le soutien financier accordé par la CAF dans le cadre de la politique familiale connaît une diminution très significative (50 K€ ; -60.94%) qui s'explique par le versement de l'aide pour l'accueil des jeunes enfants directement au gestionnaire de la Crèche La Nouvelle Etoile et non plus à la commune (-50K€) mais aussi par la disparition du financement de l'activité périscolaire organisée pendant la pause méridienne (-28K€).

- Produits du domaine

Les produits du domaine liés essentiellement à la location des bâtiments communaux sont en nette baisse (78 K€ ; -24.48%) suite à la fin de la location des locaux de la Poste à compter de l'ouverture de l'Agence Postale Communale (-17K€ ; -30.26%).



## 2/ Dépenses de fonctionnement

### 2-1 Charges de fonctionnement général

Les dépenses courantes sont en diminution (912 K€ ; -13.73%), ce qui s'explique par une nouvelle baisse sensible des coûts énergétiques par rapport à la prévision budgétaire précédente. Les dépenses de maintenance connaîtront une baisse en raison de la renégociation de certains contrats. Les autres coûts moins importants en volume ne connaissent pas d'évolution significative.

- Electricité : 178 K€ (-19.40 %)
- Chauffage : 172 K€ (-30.48 %)
- Carburants : 41 K€ (+ 15.80%)
- Maintenance : 113 K€ (-9.37%)
- Assurances multirisques : 48 K€ (+6%)
- Frais de télécommunications : 16 K€ (-11%)
- Frais de nettoyage des locaux : 81 K€ (+9.42%)

La gestion du patrimoine continue à s'appuyer sur la mise aux normes des installations au sein des bâtiments communaux, tout en consolidant ou en développant les mesures visant à diminuer les dépenses énergétiques. L'audit conduit en partenariat avec la CCHVO sur certains des équipements les plus énergivores (salle Scheurer, école élémentaire du stade...) devrait accompagner la mise en œuvre de mesures d'optimisation énergétique et de réduction des consommations, en identifiant les axes d'amélioration prioritaires.

La Commune bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel, et la municipalité met en place des actions de gestion différenciée, respectueuses de l'environnement, pour valoriser sa diversité.

Après la végétalisation des allées du cimetière, les mesures de gestion adaptées au nouveau contexte climatique seront poursuivies, notamment par la réduction des plantes annuelles ou trop consommatrices d'eau.

### 2-2 Politiques sectorielles

A nouveau la municipalité adoptera une approche déterminée pour améliorer l'efficacité de ses politiques locales

#### *Enfance - Jeunesse - Scolaire*

- *Restauration scolaire* (223 K€ ; -8.42 %) : après une forte augmentation des coûts en 2024 avec le nouveau marché de restauration scolaire, il est possible d'ajuster à la baisse les montants inscrits en prenant en compte les niveaux de fréquentation 2024.

- *Service Enfance – accueil de loisirs* (103K€ ; -3.88 %) : le programme pédagogique développé sera maintenu avec des efforts pour assurer un niveau de sortie et d'animation. Ce sont principalement les efforts en matière de coûts de restauration qui permettent une diminution des crédits inscrits.

- *Service jeunesse* (53K€ ; -14.70 %) : l'offre d'activités proposée aux jeunes de 12 à 17 ans sera au même niveau avec une diminution des crédits affectés liée à la fois à un ajustement des coûts de restauration et à la suppression du coût de l'action de sensibilisation à la sécurité routière qui a eu lieu exceptionnellement en 2024. Les séjours été et ski sont maintenus malgré les coûts de transport et d'hébergement qui sont encore en progression.

- *Action scolaire* : la participation au fonctionnement de la caisse des écoles sera inchangée (33K€ ; 0%) dans le but de soutenir les projets pédagogiques et voyages scolaires présentés par les écoles. Les dépenses de fonctionnement des écoles resteront presque constantes en raison de la stabilité des effectifs scolaires (65 K€ ; +1.58%).

#### *Santé, action sociale et intergénérationnelle*

- *Santé* : À la suite du départ de l'ensemble des médecins, la commune poursuit cette année la prise en charge des coûts de location du cabinet médical et garantit ainsi une capacité d'accueil des futurs praticiens (38K€ ;0%).

- *Action sanitaire et sociale* (87 K€ ; +6.75%) : L'accompagnement des personnes en difficulté sociale sera renforcé par une progression de la participation financière versée au CCAS (80K€ ;+12.68%). L'année 2024 a permis au conseil des aînés de développer de nouveaux projets

pour la vie locale, qu'ils s'efforceront de concrétiser cette année. Les initiatives en faveur des personnes âgées, telles que les ateliers seniors et les actions de convivialité et de découverte (sorties, colis, repas de fin d'année, etc.), continueront d'être activement soutenues. Les autres actions solidaires et familiales (parcours du cœur, semaine bleue, etc.) seront également reconduites, avec un accent particulier sur les activités intergénérationnelles, visant à maintenir des moments de partage ludiques et à renforcer les liens sociaux.

#### *Sécurité*

- Sécurité (93 K€ ; +0.98%) : Avec une augmentation de la participation au SDIS (85K€ ; +3.28%), l'action en matière de sécurité se maintiendra au même niveau. Forte de moyens nouveaux en matière d'armement destinés à conduire la stratégie concertée en matière de prévention, la police municipale disposera d'un nouveau poste de police dans les locaux de la future maison des services. Situé au cœur du centre-ville, ses actions en matière de sensibilisation et de prévention pourront ainsi être poursuivies et développées (prévention routière, cellule de gestion des violences intrafamiliales...).

#### *Développement des services*

- Suite à la fermeture programmée de la Poste, la Commune mettra en place une Agence Postale Communale afin de préserver ce service public de proximité essentiel. En fonction de la date d'achèvement des travaux d'aménagement de la maison des services, cette installation pourrait être réalisée au cours du premier semestre 2025.

#### *Vie locale et culturelle*

- Culture : L'offre culturelle restera tout aussi variée cette année, avec la reconduction du ciné plein air, la tenue des spectacles musicaux lors de la fête de la musique, ainsi qu'un programme riche pour les journées européennes du patrimoine et le maintien des journées de découverte du patrimoine géologique et naturel de Champagne avec le PNR du Vexin.

- Le spectacle vivant sera mis en avant et particulièrement valorisé à travers des spectacles de théâtre proposé notamment par le Pôle Itinérant en Val d'Oise (PIVO) et cette année de nombreux concerts : rock celtique , de musiques de films...

- La diversité des activités proposées par la bibliothèque sera affirmée : spectacles de contes, séances sur l'histoire de l'art, le renouvellement du Fab-Truck qui développe des actions de sensibilisation à la science et à la technologie.

- Actions en faveur de la vie locale : La municipalité s'engagera à animer la vie locale en apportant, d'une part, des aides aux associations sous forme de subventions de fonctionnement (68K€ ; -4.86%) et de mise à disposition des moyens et équipements communaux, et d'autre part, en organisant les traditionnelles festivités (fête du 13 juillet, carnaval...).

### **2-3 Charges financières**

Les intérêts de la dette seront largement réduits (42K€ ; -14.04 %) grâce aux taux d'intérêt obtenus à des niveaux sans précédent.

### **2-4 Autres participations financières**

- La contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) sera maintenu à 60 K€ (43K€ versés en 2024), en application d'un principe de précaution lié la nature discrétionnaire de la fixation des montants.

- La participation au titre du Fonds National de Garantie des Ressources sera reconduite au même niveau (335K€), conformément aux modalités compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

- La commune dispose de 21.49% de logements locatifs sociaux alors que l'article 55 de la loi SRU l'oblige à atteindre 25%. En conséquence la commune restera prélevée pour ce manquement, la prévision budgétaire est de 15K€.

### **2-5 Masse salariale**

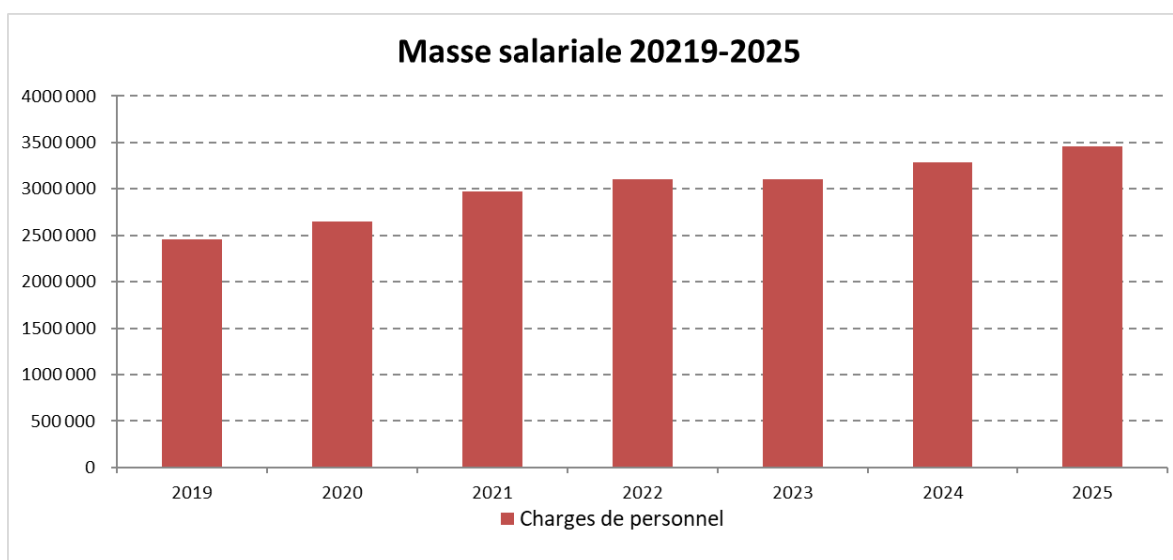
La masse salariale représente en volume le premier poste budgétaire avec 55.43% des dépenses. Elle augmentera de 5.17% essentiellement en raison de l'impact des mesures catégorielles.

	BP 2024	BP 2025	Evol. En%
Charges de personnel	3 290 K€	3 460 K€	+ 5.17%

L'ensemble des mesures externes réglementaires qui s'impose sur la structure des rémunérations ne permet pas de contenir le volume de la masse salariale de manière plus forte.

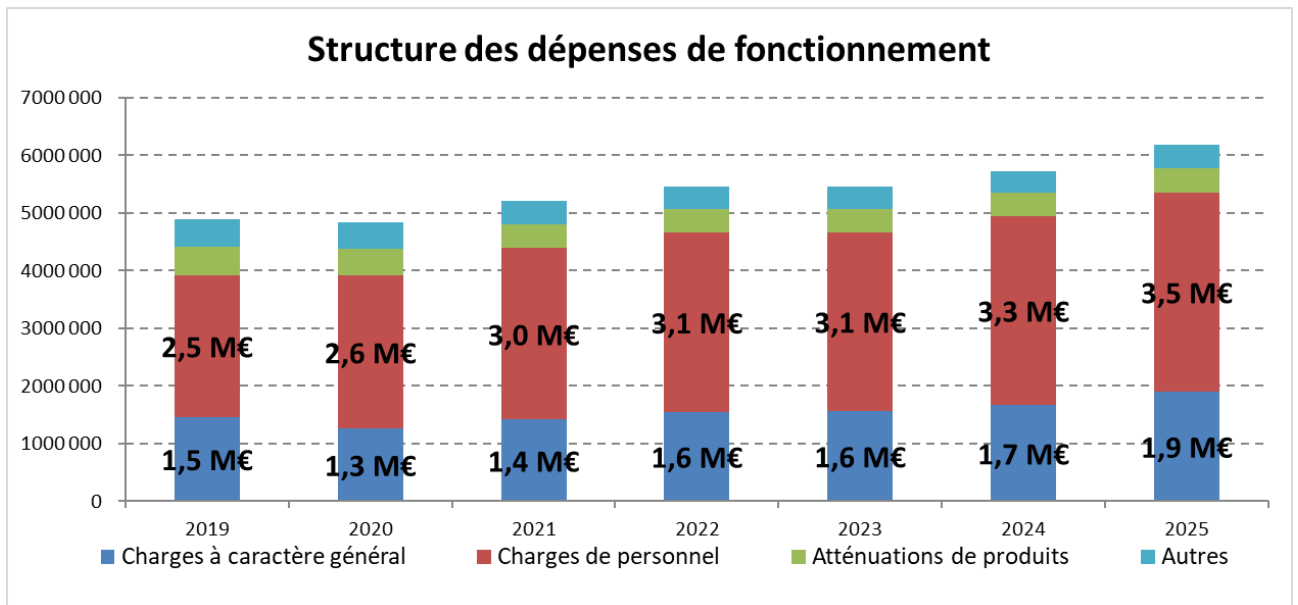
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale présenté par le Gouvernement prévoit une augmentation de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux pour réduire le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). À terme, cette augmentation pourrait atteindre 12 points. Si cette mesure est adoptée, elle entraînera cette année une hausse de 50 K€ de la masse salariale pour la commune.
- L'impact des mesures catégorielles réglementaires qui ont un impact sur la masse salariale, s'appliqueront en année pleine et augmentent la masse salariale : ainsi les revalorisations du SMIC pour l'ensemble des fonctionnaires s'élèvera à 17 K€.
- De nouvelles évolutions du SMIC sont à nouveau prévues en 2025, faisant suite aux effets de son indexation sur les prix à la consommation, ce qui génère une revalorisation salariale qui s'applique aux traitements des agents de catégorie C positionnés sur les premiers échelons de leurs grades : + 30 K€.
- L'évolution des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) qui résulte de l'évolution de carrière des agents communaux (avancement de grade et d'échelon, promotion interne) est pris en compte à hauteur de 30 K€.

Les initiatives internes visant à maîtriser la progression de la masse salariale, comme la réduction des heures supplémentaires ou le gel des recrutements, ne suffiront pas à contenir son augmentation.



Evolution des effectifs	2024		Prévisionnel 2025	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	2	3		2
Contractuels (droits publics, droits privés et vacataires)	3	5	3	

Effectifs par filière au 01/01/2024	Fonctionnaires	Contractuels
ADMINISTRATIVE	11	3
TECHNIQUE	28	9
ANIMATION	9	3
CULTURELLE	0	1
SECURITE	4	0
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>16</b>



## B/ Dépenses et recettes d'investissement

BP 2024	BP 2025	Evol. en %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		
4 858 K€	5 439 K€	+11.95%

BP 2024	BP 2025	Evol. en %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		
3 988 K€	3 805 K€	- 4.59%

### 1/ Dépenses d'investissement

Le plan d'investissement 2025 prévoit un volume global de 6.1 M€ d'investissement dont 4.9 M€ de nouveaux équipements.

- *Les dépenses d'équipement 2025*

	BUDGET 2025 (K€)	REPORT BUDGET 2024 (K€)	BUDGET TOTAL 2025 (K€)
421 : Divers matériels	125		125
422 : Bâtiments scolaires	122	316	438
423 : Divers bâtiments	1 010	30	1 040
424 : Voirie et opé foncières	272	137	409
425 : Eclairage public	25	104	129
427 : Cadre de vie	290	0	290
202101: Restauration EGLISE	840	100	940
202201 : Aménagement MAISON SCES	65	441	506
202301 : Création ESPACE CULTUREL	2 355	45	2 400
202302 : Création GROUPE SCOLAIRE	10	15	25
Total 202401 : Réhabilitation Rue de Chambly	40		40
<b>Total</b>	<b>5 154</b>	<b>1 188</b>	<b>6 342</b>

- *Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/C)*

Prévus par l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales les Autorisations de Programme "constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles permettent d'engager des dépenses qui peuvent s'échelonner sur plusieurs exercices.

Les Crédits de Paiement "constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement".

Deux AP/CP seront proposées pour les opérations qui devraient se prolonger sur plusieurs exercices budgétaires

<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>Pour mémoire AP votée y compris ajustement années antérieures</b>	<b>Autorisation de Programme</b>	<b>Crédits de Paiements 2025</b>	<b>Crédits de Paiements 2026</b>	<b>Crédits de Paiements 2027</b>
Centre culturel	6 200 000 €	6 200 K€	2 355 K€	2 500K€	1 345 K€
Eglise	2 900 000	2 900 000 €	840 K€	500 K€	1 560 K€

### Valoriser le patrimoine

- La préservation de l'Eglise, monument emblématique de notre commune, représente un enjeu capital. Son caractère historique plaide en faveur d'un soutien des financeurs, indispensable pour garantir la viabilité financière des travaux. Les études préalables aux travaux ont été rendu par le cabinet de maîtrise d'œuvre et propose le découpage en quatre tranches de l'opération de restauration de l'Eglise. Le démarrage des travaux de la première tranche (663 K€), prévu pour 2025, dépend de l'obtention des financements auprès des différents partenaires, à commencer par l'État, qui n'a pas encore intégré cette opération dans son programme de subventions.

### Développer les services et les commerces

- Après les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement qui participent à la revitalisation du centre-ville en facilitant l'accès aux commerces, les travaux de création d'une maison des services en plein cœur de ville se termineront en 2025 (506 K€). En plus d'accueillir une agence postale communale, cet établissement proposera un espace dédié permettant un accès simple et direct aux services de proximité, tels que la police municipale mais aussi le développement à des dispositifs en faveur de la cohésion sociale et de la jeunesse.

- En vue de renforcer leur sécurité et leur capacité d'intervention les policiers municipaux seront dotés cette année d'armes à feu.

## **Aménager le territoire**

- Le projet « centre bourg » de développement urbain intergénérationnel est en cours d'avancement avec la commercialisation par le promoteur d'une partie des 75 logements programmés dans l'opération immobilière intitulée « le domaine du Parc ». Suite à l'obtention du permis de construire, le début des travaux est prévu pour cette année.
- Après la sélection du groupement de maîtrise d'œuvre en charge de la conception du centre culturel et la livraison des études pré-opérationnelles, le lancement des travaux de ce qui deviendra un lieu de diffusion culturelle et artistique est prévu en 2025 avec l'inscription d'une première partie du montant de l'opération (2 355 K€).
- L'opération de rénovation des réseaux de collecte des eaux pluviales de la rue des Gaudines (109 K€) a été révisée afin de prendre en compte les nouvelles données techniques issues des constatations réalisées sur le terrain. La diminution du montant des travaux profitera à la conduite de ces travaux qui constituent un volet environnemental essentiel.
- La dernière partie des travaux de végétalisation des cours de l'école élémentaire du stade (programme OASIS) sera conduite cette année, au cours de la période estivale pour ne pas impacter le service scolaire. Issu de la réflexion des élèves et des adultes utilisateurs des cours d'école cet aménagement transformera ce lieu de vie en espace ludique tout en favorisant la prise en compte des enjeux environnementaux en créant un îlot de fraîcheur (266 K€).
- Dans le cadre de la planification de ses futures opérations, Champagne-sur-Oise allouera des crédits pour de nouvelles acquisitions foncières essentielles au développement de ses projets, notamment pour l'acquisition d'un espace destiné à l'accueil de futurs médecins (300 K€).

## **Mise aux normes et entretien des infrastructures**

- L'Agenda Programmé d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, répondant à l'obligation légale de rendre accessibles les Établissements Recevant du Public, devra être mis en œuvre sur l'ensemble des bâtiments communaux pour un coût estimé à 250 K€.
- Les bâtiments scolaires feront l'objet d'investissements importants cette année notamment pour la réfection de la toiture de l'école maternelle du stade et le changement des tableaux numériques interactifs (122K€).
- Les autres bâtiments communaux seront concernés par un programme de rénovation comprenant en outre un changement de l'éclairage et la mise aux normes électrique (36K€), le changement des menuiseries du stade (45K€) mais aussi une première étude pour la réhabilitation de la salle Scheurer (20K€).

## **2/ Recettes d'investissement**

### **2-1 Subventions**

Dans l'attente de la reprise des décisions relatives aux financements des projets structurants (Centre Culturel, Eglise...), la commune pourra obtenir le versement des financements conséquents qui ont pu être sécurisés pour soutenir la réalisation de plusieurs opérations.

- Maison des services. Le montant cumulé des subventions octroyées le Département du Val d'Oise, la Région Ile de France et l'Etat au titre de la DSIL atteint 538 K€.
- Les aides au titre de l'optimisation des dispositifs d'éclairage public de la voie et des équipements sportifs atteindra 55 K€.
- La mise en accessibilité des bâtiments sera financée à hauteur de 65 K€ par l'Etat au titre de la DSIL.
- Les aides cumulées obtenues pour la création des cours Oasis au sein de l'école élémentaire du stade pourraient atteindre 144 K€ (Département du Val d'Oise et Région Ile de France), hors participation de l'Agence de l'Eau dont la décision est encore en attente.
- Enfin, les travaux d'entretien des bâtiments scolaires et en particulier du changement des volets roulants permettront d'obtenir 45 K€ de recettes de la part du Département du Val d'Oise et de l'Etat au titre de la DETR.



Les autres contributions financières associées aux opérations d'investissement prévues ne seront inscrites au budget qu'une fois leur attribution confirmée.

## 2-2 Autres recettes

Les recettes du Fonds de Compensation de la TVA, correspondant au remboursement partiel de la TVA acquittée par la commune pour la réalisation de ses opérations, sont calculées sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année n-2, soit 2023. Elles devraient s'élever à 120 K€, en diminution de 51%. Ce montant intègre le risque de baisse du taux de remboursement accordé par l'Etat (le taux passerait de 16.40% à 14.85%) inscrit dans le projet de loi de finances.

Les recettes attendues de taxe d'aménagement perçues sur les nouvelles constructions, devrait atteindre 80K€ alors qu'elles ont atteint 129 € en 2024.

La recette exceptionnelle de cession foncière suite à la vente au promoteur GUISET CONSEIL des terrains où le projet « le Domaine du parc » est réalisé devrait être versée en 2025 (1.5 M€) alors qu'il est attendu 200 K€ pour la vente de l'ancien cabinet médical situé 13 rue Jules Picard.

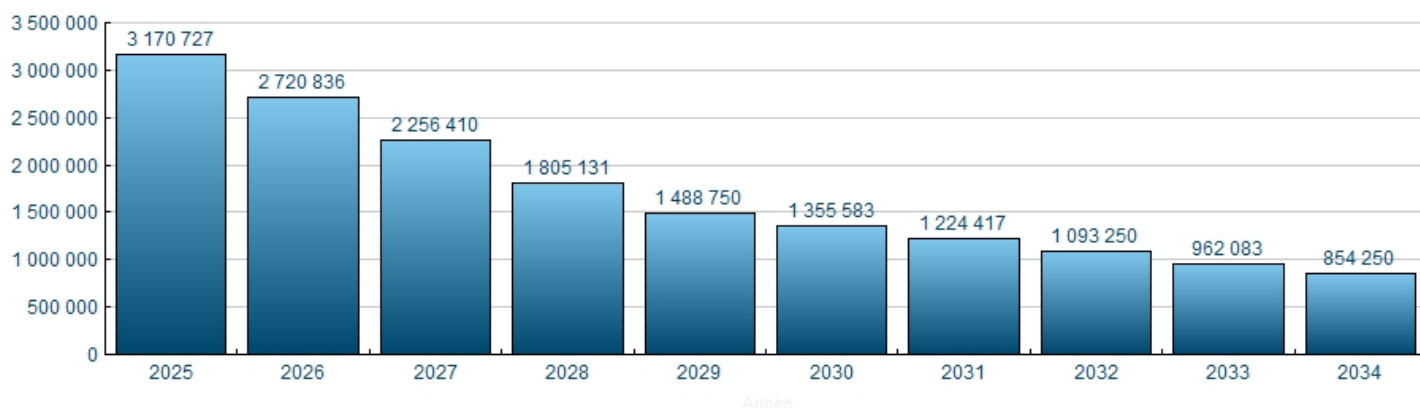
Le résultat excédentaire antérieur anticipé de l'exercice 2024 doit permettre de reprendre en section d'investissement 975 K€ qui participera au financement des investissements.

Enfin la Commune devrait autofinancer une partie de ses dépenses à l'aide de sa section de fonctionnement et plus particulièrement à travers une dotation aux amortissements à hauteur de 210 K€ ainsi qu'un autofinancement volontaire de 862 K€.

## 2-3 Dette

Il convient de rappeler que la dette communale reste encore classée pour 100% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon la charte Gissler (Charte de bonne conduite).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le profil d'évolution de la dette est le suivant :



Détail de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2025 :

	Nombre d'emprunts	Montant en k€
<b>Total dette au 01/01/2024</b>	7	4 606 K€
<b>Capital payé en 2024</b>		450 K€
<b>Intérêts payés en 2024</b>		41 K€

Le délai de désendettement (nombre d'années nécessaires pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était affectée) progresse. Il est simulé à 16 années en 2025 car il s'agit d'un effet de la baisse de l'épargne brute simulée dans la prospective.

<b>En K€</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>2025</b>
Capital restant dû au 1/01/N	3 554	3 233	2 909	4 440	4 030	3 607
Délai de désendettement	4,3 ans	4,0 ans	3,4 ans	4,8 ans	5,5 ans	16,0 ans

Dans le cadre d'un ambitieux programme d'investissement, un emprunt d'équilibre de 2,5 M€ est inscrit en section d'investissement. Il convient de préciser que cet emprunt ne sera intégralement levé que si toutes les opérations sont menées à bien au cours de l'année budgétaire et qu'aucune nouvelle subvention n'est accordée.

\*\*\*

## C/ Service Assainissement

L'enjeu pour le service assainissement en 2025 sera de déterminer les modalités du transfert de compétence qui doit être opéré en 2026 à la CCHVO. L'étude d'un transfert préalable au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam (SIAPIA) a été conduite pour Champagne sur Oise et nécessite une décision au cours du premier semestre 2025. Force est de constater que les communes qui composent le syndicat sont regroupées dans un même bassin versant garantissant une cohérence territoriale dans la gouvernance.

Un report du transfert obligatoire a été annoncé en septembre 2024 par le gouvernement mais n'a pas été concrétisé par le législateur ce qui confirme l'impérative préparation à un transfert de la compétence.

BP 2024	BP 2025	Evol. en %	BP 2024	BP 2025	Evol. en %
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>			<b>Recettes réelles d'exploitation</b>		
314 K€	350 K€	+ 11.58%	366 K€	359 K€	- 1.89%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>			<b>Recettes réelles d'investissement</b>		
1 981 K€	1 980 K€	- 0.04%	346 K€	240 K€	- 30.66%

### 1- Section d'exploitation

#### 1.1 Les recettes de la section d'exploitation

Le financement du service assainissement est assuré par la seule redevance d'assainissement qui est en constante baisse en raison de l'optimisation des consommations d'eau et nécessite une prévision prudente (350 K€ ; -1.94%).

Il est à noter qu'en application de la réforme des redevances finançant les agences de l'eau mise en application cette année, il appartient à la commune de collecter auprès des usagers la part de la recette qu'il conviendra de reverser à l'agence de l'eau. Le montant est difficile à déterminer avec exactitude mais il devrait être de l'ordre de 6 à 7 K€, cette opération de reversement sera neutre budgétairement.

#### 1.2 Les dépenses de la section d'exploitation

Les frais d'exploitation du réseau d'assainissement sont en progression en vue de prendre en compte la mise en œuvre réglementaire du diagnostic permanent en 2025 destiné à examiner l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur (200K€). Le suivi du prestataire chargé d'exploiter le système d'assainissement est supervisé en appui avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (15K€).

Les frais des études destinées à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sont budgétisés en vue du lancement du marché d'étude (70K€) après une consultation qui n'a pas abouti faute de mise en concurrence satisfaisante. Cet outil stratégique de programmation a pour objectif d'optimiser la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées.

Les frais financiers des emprunts des emprunts, sont à un niveau très faible similaire à l'année passée (1K€).

### 2- Section d'investissement

#### 2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- Amortissement des immobilisations pour 140 K€
- Report de l'excédent 2024 (917 K€)
- Subventions d'investissement liées à la conduite des travaux portant sur le réseau des eaux usées situé rue des Gaudines et au solde des inscriptions antérieures liées aux opérations du Schéma Directeur d'Assainissement (517 K€).

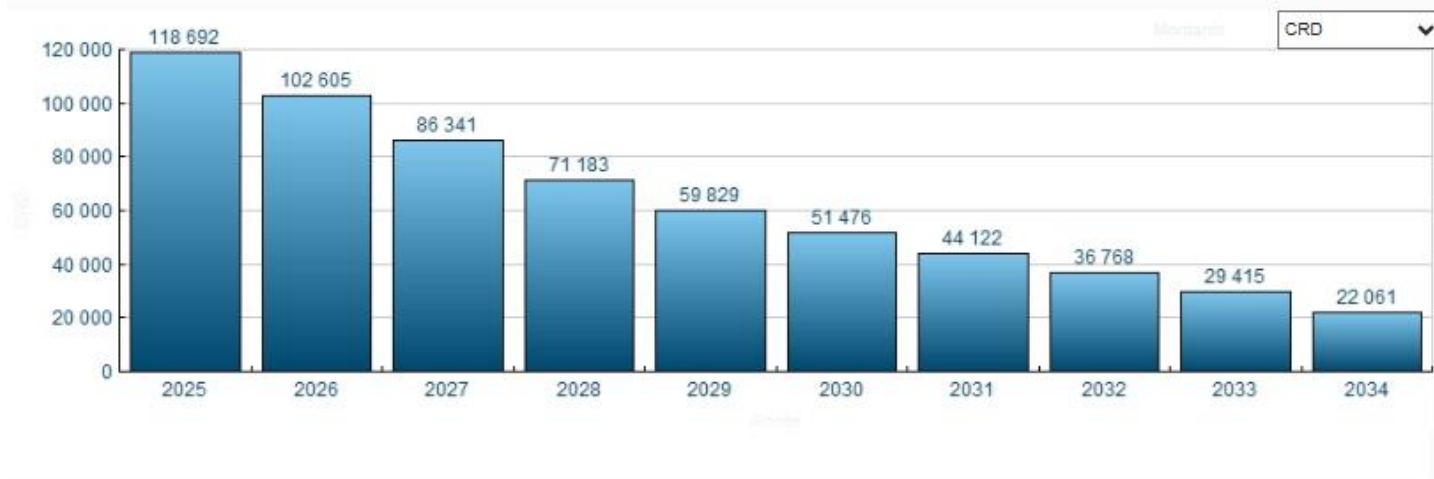
#### 2.2 Les dépenses d'investissement

La principale dépense d'équipement prévue en 2025 concerne les travaux de chemisage du réseau de collecte des eaux usées rue des Gaudines sont inscrits à hauteur de 380 K€ qui a sensiblement augmenté suite aux investigations techniques précédents la conduite des travaux.

Après les résultats de la modélisation des apports d'eaux pluviales sur la station d'épuration exigé par le service préfectoral de la Police de l'Eau, la pose d'une sonde de mesure avenue du Général Leclerc doit être finalisée en début d'année 2025.

### 3- Dette

Le profil d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est le suivant :



Détail de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2025 :

	Nombre d'emprunts	Montant en k€
<b>Total dette au 01/01/2025</b>	5	118 K€
<b>Capital payé en 2025</b>		16 K€
<b>Intérêts payés en 2025</b>		1 K€

\*\*\*

### CONCLUSION

L'instabilité gouvernementale dans un climat économique en dégradation n'a pas permis à ce stade l'adoption d'une loi de finances ce qui est une situation inédite rendant fragile les projections financières locales. Face à cet enjeu la municipalité fait le choix de ne pas appuyer ses ambitions de développement du territoire par un alourdissement de la fiscalité locale.

Ce choix volontariste pour l'année 2025 qui est un temps de concrétisation de projets structurants exige encore davantage de rigueur dans la gestion des moyens budgétaires qui les rendent possibles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2025.